

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 27 AVRIL 2022

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

- M. Livio LANZA, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé.e.s :

- Mme Delfina GUARDIOLA
- M. André PHILIPP

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2022
- II. RAPPORTS DE COMMISSIONS
- III. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. COMPTES 2021 – PRÉSENTATION / RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES
- V. CONSEIL MUNICIPAL – DATE DES SÉANCES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue, excuse Madame GUARDIOLA et Monsieur PHILIPP, salue, dans le public, la présence de Monsieur Philippe DUPERRIER.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022.

8 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame SIGAM et Monsieur FUMEAUX absents lors de la séance du 23 mars 2022).

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission Aîné.e.s : animations et sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission s'est réunie les 29 mars et 27 avril 2022. Lors de ces séances, les points suivants ont été traités, à savoir :

- Loto des aînés : organisation de cette manifestation qui aura lieu le mercredi 4 mai 2022 à midi.
- Sortie en septembre – détails à suivre.

Commission culture et manifestations

Madame SIGAM informe que la commissions s'est réunie le 26 avril 2022 et le rapport sera lu lors de la prochaine séance du 11 mai 2022.

Commission ad hoc

Monsieur NODA GONZALEZ informe que la commission ad hoc s'est réunie le mercredi 23 mars 2022 à 19h00. Le point suivant a été traité :

- Révision du règlement du Conseil municipal – étude : suite à la séance du 26 janvier 2022, les propositions de modifications de la commission ont été soumises au service des affaires communales (SAFCO) qui a fait part de ses remarques et qui n'est pas entré en matière sur 3 des 4 modifications.
Les membres de la commission ont validé à l'unanimité le projet de révision, avec les remarques du SAFCO, et invitent les membres du Conseil municipal à faire de même quand la délibération sera présentée en séance plénière.

Commission finances

Monsieur NODA GONZALEZ informe que la commission finances s'est réunie le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 et le point suivant a été traité.

- Comptes 2021

Les membres de la commission ont pris connaissance des comptes et annexes 2021 et ont pu poser des questions à l'Exécutif et à la fiduciaire Fides Immo Sàrl.

Les membres de la commission ont accepté les comptes 2021 à l'unanimité.

Le Président remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Raid Nature

Monsieur Xavier DELLEY, Président de l'Association, a remis le courrier suivant à la Commune et Monsieur LANZA donne lecture.

Aux membres de la municipalité,

Après trente-deux ans d'existence, un livre rempli d'images, de couleurs et de joies se referme.

La création de Raid-Nature est née d'une idée simple : prêter gratuitement du matériel pour la pratique d'un sport d'extérieur et insuffler une nouvelle vie à des objets déclassés qui méritaient une seconde chance. Pour donner forme et corps à une utopie, l'argent importe peu. Il faut en revanche une forte volonté pour générer une dynamique collective, pour entraîner politiques et rêveurs dans son sillage. Le mouvement s'est amorcé, avec entrain. Cela a fonctionné durant trente-deux ans.

Tant de sourires d'enfants, de plaisir, d'échanges ont jalonné cette longue période. Les personnes rencontrées ont renforcé l'idée que tendre la main reste un moyen essentiel pour rendre meilleure notre société.

Pendant toutes ces années, nous avons pu fournir un équipement d'hiver pour près de 18'000 personnes. Il s'agissait notamment de familles qui traversaient un passage difficile, mais pas seulement. D'autres voulaient participer à cette manière différente de consommer. Cependant, le même idéal animait tous ces gens : se retrouver dans la nature pour prendre du bon temps et procurer à leurs enfants de saines activités.

Nous avons souvent été sollicités par des groupes d'animation de communes, de foyers, de bénévoles au service de réfugiés. De multiples camps ont bénéficié de notre matériel.

Au sein de la Commune d'Aire-la-Ville, bon nombre de bénévoles ont proposé leurs services durant leur adolescence et, une fois adultes, sont revenus équiper leurs enfants. L'association a ainsi touché plus d'une génération. Ce sont au final plus de quarante personnes qui se sont relayées au cours de ces années pour organiser le lieu, ranger le matériel, accueillir les familles, afin de garantir l'ouverture de notre local.

Comment remercier les entreprises et magasins qui nous ont procurés soit du matériel, soit des conseils et des formations dans l'intention de faire vivre Raid-Nature ? Leur engagement a été considérable. A la fin, le stock de matériel atteignait les six tonnes (que nous avons dû monter à la force de nos bras pour libérer les locaux).

Mais je voudrais sincèrement exprimer mes remerciements à la Commune d'Aire-la-Ville pour son soutien et sa confiance tout au long de cette aventure. Nous avons connu quatre Maires, qui nous ont toujours appuyés. Jusqu'au bout, nous avons obtenu de

l'aide pour l'organisation de la libération des locaux, et ceci grâce à la prise en charge des coûts engendrés par notre départ. Un immense merci à la municipalité d'avoir eu ce geste à notre égard. Je suis fier de faire partie de notre communauté aérienne, qui se soucie de nos associations.

C'est par conséquent avec tristesse que je referme le grand livre de Raid-Nature, mais je conserve dans mon cœur tous les souvenirs de partage avec les bénévoles lors de nos repas et sorties. Je garde également le sourire des enfants qui repartaient avec des étoiles dans les yeux à la perspective de pouvoir skier. Nous avons été payés mille fois grâce au bonheur que nous offrons à d'autres. La vraie richesse des rapports humains s'est révélée dans toutes ces rencontres.

Merci encore à tous d'avoir participé à cette folie chimérique. Sans argent, en comptant sur la générosité des entreprises et sur l'enthousiasme et la force de persuasion des membres de Raid-Nature, le rêve est devenu réalité, en tout cas pour un temps. J'espère que l'association laissera une trace dans le cœur des gens et que certains, d'une manière ou d'une autre, se souviendront de cette initiative et auront envie, à leur tour, de transmettre le relais autour d'eux. C'est ainsi que l'esprit de Raid-Nature, désormais, perdurera.

Signé Xavier DELLEY

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Conseil municipal

Convocation : l'Exécutif a décidé de supprimer les messages WhatsApp pour les convocations qui informaient qu'un message était disponible sur la messagerie et/ou le CMNet. En effet, Monsieur NOVELLE rappelle que les membres du Conseil municipal ont accès au CMNet et ont une adresse courriel sécurisée qu'ils doivent consulter régulièrement. Ces outils permettent de s'informer des différentes convocations et de prendre connaissance des dossiers.

Concernant la verrée d'après Conseil, seules les personnes qui ne peuvent pas y prendre part informeront le secrétariat général à l'avenir.

Chemin des Aspergettes

La Commune a été interpellée par le canton pour rendre officiel l'existence et la dénomination de ce chemin afin qu'il entre dans la nomenclature officielle. Une procédure est mise en route qui implique une validation de l'Exécutif, la commission des routes, déchets, espaces verts et ensuite du Conseil municipal, ainsi qu'une consultation de la population.

De plus, le chemin des Aspergettes se sépare, au niveau du chemin des Trois-Nants. Cette deuxième partie doit avoir un autre nom. Toute proposition est bienvenue et peut être transmise au secrétariat général.

Locaux ancienne Mairie

Lors du dernier Conseil municipal, Monsieur NOVELLE avait déjà informé que les communes avaient été approchées pour mettre à disposition des locaux en vue de l'accueil de réfugiés en provenance d'Ukraine. Toutefois pour le moment, l'Hospice général en charge du dossier, a d'autres besoins à plus grande échelle. Ce local restera à disposition encore quelques mois, si nécessaire.

Abris de la protection civile (sous le préau de l'école)

Les locaux ont tous été vidés à mi-avril. Il reste encore à les nettoyer, ce qui sera fait prochainement, et donner une couche de peinture (travaux à prévoir au budget 2023).

Chemin du Vieux-Bac – zone 20

Les travaux (mesures de ralentissement) auraient dû être réalisés pendant les vacances de Pâques. Toutefois, le dossier a été arrêté à la dernière minute. En effet, les SIG ont informé que la conduite d'eau sera remplacée entre le chemin de Vernaz et la route du Vieux-Four en passant par les chemins de Mussel et du Vieux-Bac.

Nous pouvons nous réjouir que les travaux de la zone 20 n'aient pas commencé comme prévu à Pâques, car quelques mois plus tard ce tronçon aurait à nouveau été ouvert. De plus, Monsieur NOVELLE a demandé expressément que le tronçon sur le chemin du Vieux-Bac soit terminé, y compris la création de la zone 20, avant l'inauguration de la crèche qui aura lieu le 17 septembre prochain.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH

Commission école, petite enfance

La commission se réunira dans deux semaines. Toutefois, Madame RAMBACH informe que la fête des promotions aura bien lieu cette année.

CMNet

Rappelle que toutes les informations sont disponibles sur cette application, les dates de séances, les documents, un agenda. Il est toujours possible de faire une connexion directement sur le téléphone portable. En cas de problème d'accessibilité, le secrétariat général est à disposition.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Ukraine

Rappelle que des pompiers ukrainiens avaient sollicité du matériel et le groupement SIS s'est mobilisé. Le commandant SCHUMACHER a remercié les communes qui ont participé à cette action et il informe que deux camions de 18 et 7,5 tonnes ont acheminé 45m³ de matériel (en provenance de toute la Suisse Romande, dont la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires d'Aire-la-Ville).

Course cycliste

Fait part des remerciements de l'organisateur pour la mise à disposition des infrastructures (vestiaires, douches) et accordé des facilités pour le bon déroulement de la course qui a eu lieu le 23 avril dernier. La prochaine édition est d'ores et déjà prévue à Aire-la-Ville le 22 avril 2023 – date à confirmer.

IV. Compte 2021 – PRÉSENTATION / RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Le Président passe la parole à Monsieur NODA GONZALEZ, Président de la commission finances, qui lit le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021.

Genève, le 29 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, comptes des résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexes) de la Commune d'Aire-la-Ville pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au Conseil administratif, composé du Maire et de deux Adjoints. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil administratif est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Remarques

Les comptes de la commune sont établis conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2) depuis 2018.

Deux amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 6 décembre 2021, et qui ont fait l'objet d'une délibération, n'ont pas été comptabilisés, en vue d'éviter une perte d'exercice 2021. Il s'agit :

- *d'un amortissement complémentaire de CHF 120'000.-- concernant la Nouvelle Mairie*
- *d'un amortissement complémentaire de CHF 181'771,40 concernant le collecteur de la Dronde.*

Signé

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier

Experte-Réviseur agréée

Réviseur responsable

Monsieur NOVELLE prend la parole et ajoute.

Les comptes 2021 de la Commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 55'919.95.

Les revenus fiscaux ont subi une baisse d'environ CHF 200'000.00. Il s'agit d'une diminution des recettes des personnes physiques pour environ CHF 500'000.00, compenser en partie par les recettes des impôts à la source et les personnes morales.

L'utilisation d'une partie du compte de provision sur impôts (CHF 74'000.00), consécutive à la baisse des créances fiscales, ainsi qu'une gestion rigoureuse des charges ont permis d'éviter un déficit de l'exercice (CHF 18'000.00).

Au vu de ce résultat, aucun amortissement complémentaire n'a pu être réalisé.

Monsieur NOVELLE ajoute que la situation due à la pandémie de la COVID-19 a eu peu d'impact sur les comptes communaux.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarque.

Aucune question ou remarque des membres du Conseil municipal sur la présentation des comptes 2021.

V. CONSEIL MUNICIPAL – DATES DES SÉANCES DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2022

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Conseil municipal – dates des séances de septembre à décembre 2022

- Mercredi 21 septembre 2022 à 20h00
- Lundi 17 octobre 2022 à 20h00
- Mercredi 9 novembre 2022 à 20h00
- Lundi 5 décembre 2022 à 19h00

Commission des finances : 20 octobre 2022

Les autres dates de commissions sont inscrites sur le CMNet.

VI. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Madame HENRIOD

- Raid Nature : remercie Monsieur DELLEY et son équipe pour ce travail. Madame HENRIOD a eu l'occasion d'emprunter du matériel. De nombreuses personnes ont pu profiter de matériel pour pratiquer le ski et d'autres activités. Les bénévoles se sont dépensés sans compter et c'est l'exemple du bénévole.
- Responsable des espaces extérieurs : demande s'il est possible de prévoir une présentation du nouvel employé communal.

Monsieur ZBINDEN

- Crèche : Monsieur NOVELLE confirme qu'il y a encore quelques interventions.
 - Extérieurs : l'entreprise Boccard va intervenir dans quelques jours afin de finaliser les aménagements extérieurs, dont diverses plantations et le placage du gazon.
 - Porche d'entrée : ces travaux auraient dû être réalisés dans le cadre de la zone 20 par l'entreprise Piasio. Vu que ce chantier a été reporté, Monsieur NOVELLE a demandé d'intervenir rapidement au niveau du porche d'entrée. Dans le cas où l'entreprise ne peut pas intervenir rapidement, une solution temporaire sera trouvée.
 - Conseil municipal – dates des séances : demande s'il est possible de faire une planification annuelle des dates de séances. Monsieur NODA GONZALEZ fait référence à l'article 7 du règlement du Conseil municipal qui précise que les dates sont fixées 2 x par an.
-

Sans autre prise de parole, le Président clôt la séance à 20h33.